

Monsieur le Président de la MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
DREAL / SEE
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 81005
F 67070 STRASBOURG

Le 16 décembre 2025, à Thiaucourt-Regniéville

Objet : Consultation dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet
Dossier suivi par : Mégane WOLLMANN-FINOT

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous consulter pour avis en tant qu'autorité environnementale, conformément aux articles R104-33 à R104-37 du Code de l'Urbanisme. Cette consultation porte sur la prise en compte de l'environnement dans la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de SAINT-JULIEN-LES-GORZE, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Cette procédure permet d'assurer la faisabilité d'un projet de centrale photovoltaïque porté par la SEM Grand Est Énergies.

Cette consultation intervient avant l'enquête publique.

Je joins à cette saisine le dossier utile pour examen au cas par cas ad hoc via le Portail de l'évaluation environnementale.

Vous voudrez bien me transmettre un accusé de réception avec la date de réception de cette saisine. Votre avis devra nous parvenir dans les 2 mois à compter de celle-ci. Votre avis sera réputé sans observation s'il n'intervient pas dans ce délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Gilles SOULIER

Président de la Communauté de
Communes Mad & Moselle



Gilles SOULIER
2025.12.16 12:58:43 +0100
Ref:10087362-15209643-1-D
Signature numérique
le Président